

AUX AGENT.E.S DE LA SPHÈRE GESTION PUBLIQUE



Les trésoreries étaient traditionnellement un élément structurant du réseau des Finances Publiques. Depuis près de 20 ans, elles sont éradiquées du paysage.

Il y en avait plus de 5000 au début des années 2000 ; chaque canton en était pourvu.

Chaque agent pouvait résider à proximité de son lieu de travail et connaissait personnellement les responsables locaux, les contribuables, tout comme les enjeux et problèmes locaux.

Dans un premier temps l'administration a rendu invivable la situation dans les trésoreries.

La charge de travail a augmenté, les moyens humains alloués ont diminué.

De nombreux agents, dont vous faites peut-être partie, ont même souhaité abandonner ce cadre de travail, car la pénurie a été organisée.

Depuis 3 ans, les trésoreries sont démembrées. Et des services de Gestion Comptables (SGC) et des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ont été créés pour les remplacer.

En moins grand nombre.

le vote cgt pour défendre mes droits !



LES SGC DANS LE VISEUR DE LA DGFIP

Les SGC regroupent le cœur de métier des trésoreries. C'est en leur sein que l'administration veut concentrer les budgets en plus grand nombre sans pour autant y mettre les effectifs correspondants. Le but recherché est de les faire travailler sur un plus grand nombre de dossiers, car les SGC regroupent les portefeuilles de plusieurs trésoreries.

Ainsi, vous avez pu le constater si vous y travaillez, les SGC riment plus avec taylorisation des comptes publics qu'avec gestion de ces dits comptes. Les agents doivent effectuer des tâches moins intéressantes, moins diverses, mais de manière répétitive et en grande quantité.

Les suppressions d'emplois dont l'administration nous gratifie depuis des dizaines d'années toucheront également les SGC. Les agents auront toujours plus de travail, et de moins en moins de collègues pour les aider.

Les SGC devraient alors connaître le même sort que les trésoreries.

En attendant, on peut mesurer la perte d'intérêt dans le travail des SGC, plus automatisé, plus intense.

Le corollaire de la mise en place des SGC est l'éloignement des communes où officiaient les agents. Il n'y a plus de proximité.

Les contribuables comme les élus locaux n'ont plus le lien avec le SGC, volontairement éloignés des lieux de décision. Cet éloignement est préjudiciable autant pour les petites communes que pour les agents qui avaient la possibilité d'habiter à proximité de leur lieu de travail. Dans les petites communes, l'aide de la DGFIP est souvent importante.

Cette demande est toujours d'actualité.

Enfin, on voit bien que la structuration des SGC engendre une perte des points de repères pour les agents comme pour les usagers. Ce ne sont pas les Etablissements France Service qui pourront rétablir ces liens. Leurs missions sont beaucoup trop vastes et regroupent les missions de trop de ministères pour être vraiment efficaces. Elles ne sont que des boîtes aux lettres humaines ne répondant pas aux véritables besoins des populations.



- FAULOUR -

TOUTES LES RÉFORMES DE L'ADMINISTRATION N'ONT QU'UN BUT, METTRE À MAL LE RÉSEAU COMPTABLE DE LA DGFIP :

- ➔ Expérimentation du contrôle allégé en partenariat (CAP), visant à simplifier la chaîne de contrôle de la dépense. On veut pouvoir faire les contrôles a posteriori ;
- ➔ Mise en place d'un Service facturier pour le Secteur public local (SFACT), où travaillent déjà majoritairement des personnels de la territoriale ;
- ➔ Mise en place de caisses sans numéraire (plus de caissiers ni d'espèces dans les trésoreries) ;
- ➔ Fin de la mission comptable sur les HLM et transfert en dehors de la DGFIP (loi ELAN) ;
- ➔ Volonté de mise en place d'agences comptables financées par l'ordonnateur et sous sa responsabilité.

Les CDL, sensés maintenir un lien, une relation entre la DGFIP et les collectivités locales, ne sont pas mieux lotis.

Ils n'ont pas le choix ; ils doivent avant tout être des VRP de la DGFIP et seulement après être de bons conseillers. Il faut bien vendre les produits qui servent à supprimer les emplois (régie, compte DFT, nouvelle nomenclature...).

Mais déjà s'imposent des questions auxquelles l'administration n'a jamais répondu.

L'éloignement et l'implantation des CDL reste un problème non résolu.

Il sera impossible aux CDL de connaître l'ensemble des communes de son portefeuille, trop important à l'avenir.

De même, l'échange d'informations entre le SGC, la collectivité et le CDL est rendu plus difficile, tant par l'éloignement que par l'apparition d'un intermédiaire supplémentaire (autrefois, il n'y avait que la trésorerie et la collectivité, souvent au même endroit).

Le dernier écueil à la transformation voulue par ces énarques est la responsabilité personnelle et pécuniaire. Ce dernier verrou n'a pas tenu longtemps. A peine plus de 2 ans après la mise en place forcée du NRP, un nouveau projet de loi de finance pour 2022 a habilité le gouvernement à modifier par ordonnance le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire. Elle sera abandonnée définitivement le 01-01-2023.

Le schéma de responsabilité est profondément modifié. Alors qu'un CDL ne devrait pas avoir la responsabilité financière de fautes de gestion, la limite est devenue floue :

Si une décision de gestion est prise par une collectivité sur avis du CDL (par exemple sur production d'une analyse financière erronée), on ne saurait dire par qui la faute doit être supportée.





©fotolia

➤ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** estime qu'une autre organisation est possible.

➤ **POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES**, la proximité entre l'ordonnateur et le comptable est la clé d'une bonne gestion des collectivités locales. Nous pensons que les usagers comme les agents doivent pouvoir échanger et se voir sans faire des kilomètres vers des centres où ils ne pourront peut-être même plus être reçus.

La séparation ordonnateur – comptable est garante d'une gestion saine des collectivités, avec la responsabilité personnelle et pécuniaire, qui même si elle doit être modernisée doit rester la pierre angulaire d'un système où le comptable est indépendant dans ses décisions. C'est la garantie de son impartialité.

➤ **POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES**, les agents doivent bénéficier de conditions de travail valorisantes, où les missions peuvent être variées et enrichissantes.

Ouverte à la modernité et aux simplifications, la CGT Finances Publiques n'oublie pas que c'est l'agent qui doit rester au centre du système et que l'utilisateur doit pouvoir bénéficier d'un vrai service public.

➤ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique, une vraie formation pour tous les agents. Ils doivent avoir accès à toutes les facettes de leurs missions devant les collectivités locales.

➤ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** estime que la gestion publique est une mission d'avenir et reste un pilier incontournable de service public et des finances publiques !

*Je me défends,
je vote cgt*



La CGT va continuer sa lutte contre ces réformes destructrices, AGENTS DE LA SPHÈRE GESTION PUBLIQUE

Pour faire vivre votre mission et entendre vos revendications



**1^{er} au 8 décembre
VOTEZ CGT**



le vote cgt pour défendre mes droits !